

Déclaration de preuve anticipée: Steeve Charland

Les questions concernant cette déclaration de preuves anticipée devraient être adressées à Gabriel Poliquin et Alexandra Heine.

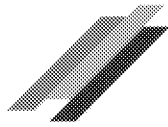
Les avocat(e)s de la Commission prévoient que M. Charland fournira les preuves suivantes s'il est appelé à témoigner lors des audiences publiques:

Arrière-plan

- M. Charland réside dans la région de Grenville-sur-la-Rouge au Québec.
- M. Charland est travailleur autonome dans le commerce du bois de chauffage.
- Auparavant, M. Charland était impliqué dans le groupe « la Meute » en tant que membre du conseil. Il a quitté la Meute en 2019 en raison de désaccords avec la direction que le groupe prenait. Notamment, certains dirigeants du groupe tiraient des profits des activités du groupe.
- M. Charland est présentement porte-parole du mouvement surnommé les Farfadaas. Il en est le seul porte-parole. Les Farfadaas sont un regroupement d'environ 300 hommes et femmes qui font valoir la justice et prennent soin des « oubliés ». Les oubliés sont les personnes vulnérables de la société-ceux qui sont pauvres et qui ne peuvent pas s'en ressortir parce qu'ils ne reçoivent pas d'aide ou de support de la part des gouvernements. Les Farfadaas fournissent l'aide et le support dont les oubliés ont besoin en entreprenant des campagnes de financement et en utilisant les fonds collectés pour faire les épiceries des gens qui en ont besoin. Les oubliés entrent en contact avec les Farfadaas pour leur demander de l'aide par le biais des médias sociaux.
- Les Farfadaas font également du militantisme social et politique. Quoiqu'ils aient été actifs dans certaines manifestations contre les mesures sanitaires imposées par le gouvernement au cours de la pandémie de COVID-19 (incluant le convoi de la liberté), leurs préoccupations plus générales sont relatives à un manque d'engagement de la part du gouvernement avec leurs électeurs et un manque de responsabilité et de transparence. De plus, ils avancent que leurs voix sont exclues des médias traditionnels, et qu'il n'existe aucun autre forum qui favorise et entretienne des débats ouverts sur les politiques et questions sociales.
- Les préoccupations de M. Charland sont conformes à ceux des Farfadaas et par conséquent, il s'oppose au mandat représentatif et soutient un mandat impératif.

Participation au convoi de la liberté avant l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*

- M. Charland et les Farfadaas ne se sont pas joints au convoi de la liberté immédiatement, car ils n'avaient pas d'intérêt à faire cause commune avec des camionneurs de l'Ouest qui protestaient contre des mesures sanitaires qui les touchaient particulièrement. M. Charland a changé d'avis lorsqu'il a appris que

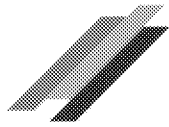


l'objet de la manifestation avait une portée plus large et qu'elle attirait un nombre très important de manifestants.

- Pour organiser tout le monde, M. Charland a envoyé un texto aux autres membres des Farfadaas pour qu'ils se rencontrent sur l'autoroute 50 proche de Lachute, Québec. M. Charland s'est également adressé aux Farfadaas et au public en général en diffusant un message en direct sur Facebook indiquant qu'il se joignait à la manifestation à Ottawa. Les Farfadaas ainsi que d'autres membres du public intéressés par leur mouvement se sont alors déplacés à Gatineau où ils ont loué un stationnement sur une propriété privée appartenant à Zibi (et au Groupe Marc Dubé).
- Durant le convoi de la liberté, M. Charland et les autres membres des Farfadaas ont organisé des marches de Gatineau jusqu'au Parlement. Ils ont aussi organisé et fourni des repas pour ceux qui en avaient besoin, que ce soit les participants au convoi de la liberté ou des personnes dans le besoin. Ils avaient un kiosque-cantine au stationnement à Gatineau ainsi qu'un autre devant le Parlement.
- L'ambiance au sein des membres des Farfadaas était festive et familiale. Il n'y a pas eu de violence, ou de discours de haine ou d'intolérance mis à part un incident isolé qui s'est déroulé au stationnement Zibi. M. Charland témoignera que l'ambiance générale sur la rue Wellington et au centre-ville d'Ottawa était festive et pacifique.
- En ce qui concerne les objectifs de sa participation au convoi de la liberté, M. Charland n'avait pas comme but ultime d'obliger le gouvernement à lever toutes les mesures sanitaires publiques visant la COVID-19, car il n'est pas expert en matière de santé publique. Plutôt, son but était d'encourager un débat bilatéral et équilibré sur les mesures sanitaires, de protéger son droit de prendre ses propres décisions à propos de son corps, et, plus généralement, d'inciter le gouvernement d'entendre les revendications des manifestations et d'ainsi donner voix aux plus démunis de la société.
- Pour M. Charland, les manifestations auraient été réussies si un ou plusieurs membres du gouvernement étaient sortis de leur bureau pour écouter et dialoguer avec les manifestants. Si cet objectif avait été atteint, les Farfadaas et leurs partisans seraient rentrés chez eux de leur plein gré.

Interactions avec la police

- M. Charland a interagi avec des membres de la Gendarmerie Royale du Canada (« **GRC** ») le 30 janvier lorsque ceux-ci ont refusé aux Farfadaas et leurs partisans l'accès au centre-ville d'Ottawa par le Pont du Portage. M. Charland a négocié avec la GRC et les policiers les ont escortés au Pont MacDonald.
- Au stationnement Zibi, M. Charland a interagi avec la police de Gatineau. Leurs communications étaient bonnes et productives, et centrées principalement sur la sécurité des occupants, de leurs installations et la circulation des véhicules.



Interactions avec les autres dirigeants du convoi de la liberté et des blocages aux ports d'entrée

- M. Charland ne connaissait pas les dirigeants du convoi de la liberté ou les dirigeants et participants des blocages aux ports d'entrée, et ne les suivait pas sur les médias sociaux.
- De plus, au cours du convoi, il n'a eu aucune communication avec ces individus, autres qu'une communication brève au début du convoi avec un des dirigeants officiels, Pat King, qui voulait participer au convoi et se cherchait un hébergement.

Financement

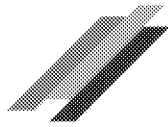
- Les Farfadaas ont levé des fonds durant le convoi de la liberté par le biais de dons directs et de revenus de la Farfaboutique, une boutique en ligne qui vend des articles sur le thème des Farfadaas. Cet argent a transigé par le compte de M. Charland, qui l'a redistribué pour financer la nourriture et l'essence fournies aux manifestants.

L'injonction de Zibi

- Jusqu'à ce que Zibi sollicite l'injonction, les Farfadaas et leurs partisans occupaient le stationnement en vertu d'une entente entre Sonia Bertrand et Zibi qui prévoyait la location du stationnement moyennant des paiements quotidiens et un engagement de garder le stationnement sécuritaire et en bonne condition. M. Charland témoignera que les Farfadaas et leurs partisans ont respecté leurs engagements en vertu de l'entente: le stationnement est demeuré sécuritaire et en bon état et M. Charland faisait les paiements quotidiens requis.
- Vers le 10 février, Zibi, le propriétaire du stationnement où étaient installés les Farfadaas et leurs partisans, a refusé d'encaisser les paiements de M. Charland et a déposé une demande d'injonction à la Cour supérieure du Québec contre « toutes les personnes inconnues qui occupaient Zibi, incluant Steeve Charland », pour que les Farfadaas quittent le stationnement. La Cour a accueilli la demande d'injonction vers le 15 février 2022.
- M. Charland, les Farfadaas et leurs partisans se sont conformés à l'ordonnance de la Cour et ont quitté le stationnement. M. Charland a quitté la région d'Ottawa pour rentrer chez lui vers le 18 février 2022, si bien qu'il n'était pas à Ottawa lors du démantèlement de la manifestation. M. Charland s'est déplacé à Van Kleeck Hill le 26 février.

Le convoi de la liberté après l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*

- Dans les jours suivants l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, la banque de M. Charland a imposé des restrictions sur son compte bancaire



personnel. Deux mois plus tard, la banque a complètement fermé son compte en raison de sa participation aux manifestations à Ottawa.

- Il s'est fait arrêter à Vankleek Hill par la police pour sa participation aux manifestations du convoi de la liberté à Ottawa. Il est accusé de méfait et de conseiller une infraction qui n'est pas commise.